

Licence Arts, Lettres et Langues, Mention « Musique et Arts du Spectacle »

RNCP11141 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	335, 134, 133
Code(s) ROME	K2103, K2105, K2107, L1202, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Evry-Val-d'Essonne

<http://www.univ-evry.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Composition, exécution, interprétation, enseignement ou direction de la musique ; production et communication culturelle (musique, théâtre, danse, arts de la représentation), programmation culturelle, direction artistique (festivals, maisons de disque...), administration de groupes musicaux et de troupes de théâtre et de danse ...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences communes aux 2 parcours

L'ensemble des diplômés possède des capacités et compétences en expression écrite et orale en français ou langue étrangère, en communication, en pratique artistique ; il possède en outre des connaissances en droit et vie sociale, poétique comparée, culture et créativité et une culture générale artistique.

Au parcours 1a : connaissances en histoire de la musique (du Moyen-Âge à l'époque contemporaine, musique populaire XXe siècle, jazz), en ethnomusicologie, interprètes et interprétation, formes instrumentales, écritures du XXe siècle et pratique en analyse musicale et commentaire d'écoute, pratique chorale, nouvelles technologies et musique électro-acoustique, organologie.

Au parcours 1b : pratique des techniques musicales (harmonie écrite et orale, déchiffrement piano, formation auditive), initiation à la pédagogie théorique et pratique (stage)

parcours 2 : connaissances en culture et histoire des arts (musique, arts du spectacle, cinéma, théâtre, danse), histoire comparée de l'art, histoire du jeu et de l'interprétation, culture artistique (le théâtre et la scène 1880-1950, scénologie contemporaine, opéra et mise en scène), arts et langage (art et urbanité, analyse de l'image, danse contemporaine et spectacle).

Compétences transversales

A l'issue de la formation, les diplômés maîtrisent des compétences transversales propres au niveau Licence, notamment, capacité à

- poursuivre des études plus avancées
- contribuer au développement des idées, méthodes et techniques de leur domaine
- communiquer avec des spécialistes et non spécialistes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés des deux parcours de la mention Musique et spectacle peuvent prétendre à des emplois diversifiés de niveau II dans les catégories : professionnels des arts, professionnels du spectacle, professionnels de l'intervention culturelle, professionnels de l'information et de la communication dans les domaines artistiques et culturels.

Les diplômés du parcours Musique et Musicologie peuvent prétendre à des emplois diversifiés de niveau II, dans les catégories : professionnels du spectacle (artiste de la musique et du chant) et professionnel de l'enseignement général ou spécialisé (option pédagogie 1-a)

Secteurs communs aux deux mentions.

Ce diplôme (parcours 1b et 2) permet l'accès au concours d'entrée dans des formations professionnalisantes ou recherche en administration culturelle ou équivalent.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Parcours 1: La validation de la 2^e année (L2) permet l'entrée en CFMI (Centre de formation des musiciens intervenants) ou la préparation aux DE de musique

La validation de la licence permet d'accéder

- à la préparation aux concours de la fonction publique (CAPES et agrégation de musique)
- à la recherche : Master d'ingénierie musicale, Master de musique et musicologie

La formation spécialiste de cette mention (parcours 1-a) est un complément pour la préparation du CA dans les différentes disciplines musicales.

La formation généraliste de cette mention (1a et 1b) contribue à l'accès aux différents métiers énumérés dans le référentiel d'emplois ne nécessitant pas un diplôme spécifiques (métiers liés aux médias, praticiens et enseignants de la musique, programmation/assistance artistique, médiation culturelle, musique et nouvelles technologies)

Parcours 2.

La formation généraliste de cette mention contribue à l'accès à l'ensemble des métiers dans les catégories énumérées dans le référentiel d'emplois ne nécessitant pas un diplôme spécifiques :

- professionnels du spectacle,
- métiers liés aux médias
- programmation/assistance artistique
- médiation culturelle
- administration
- communication
- nouvelles technologies

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 593 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	121 173

Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	47 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle W0X90 — Professeurs du secondaire W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements, auxquels peuvent s'adjoindre des personnalités qualifiées (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements .

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11141/>